

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE N°2024-643
PRISE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

OBJET

Déclaration d'infructuosité
Marché de travaux n°2024-33 – Réaménagement du Conservatoire
Lots 4 et 6 – Menuiseries extérieures et menuiseries intérieures

La Présidente de Saint-Flour Communauté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1° ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2020-136 en date du 30 Juillet 2020 et n°2020-273 en date du 13 octobre 2020 portant délégation d'une partie des attributions de l'organe délibérant à la Présidente ;

Vu la consultation des entreprises n°2024-33, sous forme de procédure adaptée, organisée du 3 octobre 2024 au 4 novembre 2024 12h sur la plateforme Achatpublic.com ;

Considérant l'absence de soumissionnaires pour le lot 4 « menuiseries extérieures bois » et le lot 6 « menuiseries intérieures » ;

Considérant que ces lots sont indispensables au réaménagement du Conservatoire ;

Vu l'avis de la commission des marchés à procédure adaptée du 13 novembre 2024 ;

DÉCIDE

Article 1 : De déclarer infructueux les lots 4 « menuiseries extérieures bois » et 6 « menuiserie intérieures » du marché de travaux n°2024-33 pour le réaménagement du Conservatoire.

Article 2 : De reconsulter directement sans publicité ni mise en concurrence conformément aux articles L.2122-1 et R.2122-2 du Code de la Commande Publique ;

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être présenté devant le tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Fait à Saint-Flour, le 18 novembre 2024

La Présidente

Céline CHARRIAUD



Il sera rendu compte de cette décision à la prochaine séance du conseil communautaire

Accusé de réception en préfecture
N°2024-03-AU
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024

Transmise en Préfecture le 21 NOV 2024

Publiée sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, **le 21 NOV. 2024**

Accusé de réception en préfecture
015-200066660-20241118-DEC2024-643-AU
Date de télétransmission : 21/11/2024
Date de réception préfecture : 21/11/2024